

**REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL
TROPHEE OUEST VITESSE 2017
50 à 125 cc 4t et 50 cc 2t**

CLAUSES COMMUNES :

- Une machine par équipage (voir règlement 25 power)
- Les machines devront garder l'aspect et le profil d'origine,
- Le transpondeur devra être fixé pour le contrôle technique,
- Coupe circuit obligatoire,
- Plaque blanche, numéro noir,
- Cale sous cylindre autorisée,
- Joints d'embase libres,
- Encoche tête de bielle autorisée,
- Roulements libres,
- Filtre à air libre
- Courroie libre,
- Compte tours souhaitable, (Non obligatoire).
- Echappement homologué, aux normes définis par la FFM en terme de décibel (voir règlement technique général pour les machines de moins de 25cv) les bords de sortie d'échappement doivent être protégés, arrondis et non saillants.
- Refroidissement liquide : eau ou eau+alcool éthylique,
- Allumage libre,
- Carburant « pompe routière » SP95 ou SP 98, additifs interdits,
- Réservoir d'essence d'origine ou si celui-ci n'est pas d'origine de 14 litres de carburant maximum, réservoir additionnel interdit, le réservoir d'huile ne pourra pas faire office de réservoir à carburant,
- Guidon avec ses protections,
- Leviers finissant par une sphère de diamètre 16mm minimum,
- Changement amortisseur arrière autorisé,
- Pneus libres, retailles interdit,
- Avertisseur et feux stop neutralisés,
- Les vis de fixation des éléments de sécurité devront être freinées par du fil métallique,
- Pour les 4temps, Le carénage inférieur doit être construit pour contenir, en cas d'incident moteur, au moins la moitié de la totalité de l'huile et du liquide de refroidissement du moteur. Aucune ouverture située à moins de 50 mm du bas de carénage n'est autorisée. Le carénage doit comporter au maximum deux trous de 25 mm. Ces trous doivent rester obstrués en condition de piste sèche et peuvent être ouverts uniquement dans des conditions de course sur piste mouillée. Si la moto n'est pas équipée d'origine d'un carénage, un bac de récupération situé au point le plus bas (50 % des liquides) doit équiper le motorcycle.
- Pour les 50cc : trous d'évacuation d'eau autorisés dans la boîte à air,
- Pour toutes les machines, en cas de litige, le règlement technique national 25 power pour les machines de moins de 25cv sera appliqué,
- changement de moteur complet interdit
- Toute autre modification non stipulée est interdite

POUR LES SCOOTERS :

- Cylindre adaptable (racing) autorisé, avec le même nombre de transferts qu'à l'origine, Booster à l'échappement interdit,
- Présentation au contrôle technique, carter d'embrayage démonté, selle facilement démontable,
- Embrayage, variateur séquentiel et manuel interdits,
- Carters d'embrayage ajourés autorisés,
- Le système de graissage peut être neutralisé pour les 4t, les pièces devront rester en place,
- Les scooters de type GT ne sont pas admis.